

Recyclage Technicien chaudière PEB pour la région de Bruxelles (GI / GII / L)



Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Description

Prolongez la validité de votre agrément "Technicien chaudière PEB" (GI GII et/ou L) et obtenez, après réussite de l'examen, un certificat de recyclage tenant compte de la révision de l'Arrêté Chauffage à Bruxelles.

PROGRAMME :

Réglementation : (8h00)

- Règlement socle de base
- Agrément technicien chaudière
- Aspect théoriques du contrôle périodique
- Procédure dérogation
- Recommandation

Technique : (8h00)

- Compléter une attestation de contrôle périodique
- Réalisation des mesures de CO ambiant selon le protocole de mesure
- Examen

Attention : ce recyclage constitue la base pour les recyclages Conseiller chauffage PEB - Type 1 et Type 2.

objectif

Si agrément valable :

Prologez la validité de votre agrément Technicien chaudière PEB GI GII et/ou L.

Si pas d'agrément valable :

Suivez le recyclage et obtenez, après réussite de l'examen, un certificat de base tenant compte de la révision de l'Arrêté Chauffage à Bxl-Capitale et introduisez votre demande d'agrément auprès de Bruxelles Environnement.

Public cible

Technicien chaudière PEB.

PREREQUIS :

Attestation "Technicien chaudière PEB GI" obtenue avant le 01/01/2019 ET un agrément valide. Être en possession d'un agrément GI / GII / L valable, suivi dans un organisme de formation agréé.

DETAILS SUR LA FORMATION

Attestation de participation

Prix: 250 €

Durée: 16h00

Dates:

Dates :

• 09/10 et 10/10/2023

• 05/12 et 06/12/2023

Horaire : de 8h30 à 17h00

Places: Min. 7 - Max. 18

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire d'un certificat Technicien chaudière PEB GI obtenu avant le 01/01/2019.

Le coût de la formation est à payer au comptant, à l'inscription.

Vous êtes apprenant ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ? Envoyez vos coordonnées par mail à fc@efp.be pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre prochaine formation ?